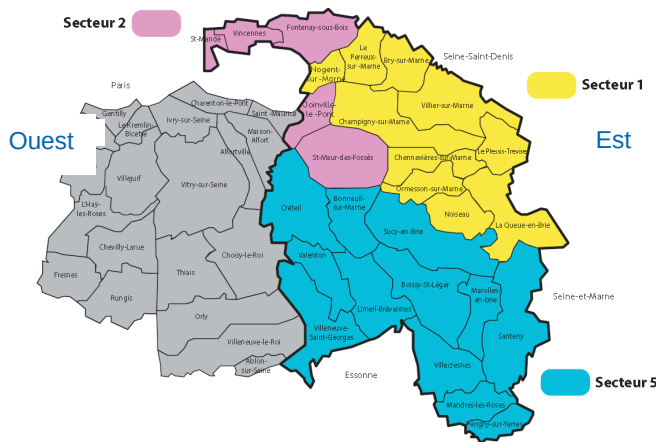


Qui sommes nous ?

La PCO est structurée autour d'une équipe pluridisciplinaire (médecin, coordinatrice, psychologue, assistante sociale, secrétaire), dont l'objectif est de coordonner le parcours diagnostic et d'intervention précoce des enfants de moins de 7 ans présentant un Trouble du neurodéveloppement (TND) dans l'Est du Val-de-Marne.

La PCO fait partie du Département Autismes et Troubles du Neurodéveloppement de la Maison de l'Enfant et de la Famille de Créteil.

Notre secteur d'intervention



Communes concernées:

• Secteur 1

Nogent sur Marne, Le Perreux sur M., Bry sur M., Villiers sur M., Champigny sur M., Chennevières sur M., Le Plessis-Trévisse, Ormesson sur M., La Queue en Brie, Noisau.

• Secteur 2

Saint Mandé, Vincennes, Fontenay sous B., Joinville le Pont, Saint Maur des F.

• Secteur 5

Créteil, Valenton, Villeneuve St. G., Bonneuil sur M., Limeil-B., Sucy en B., Boissy St L., Marolles en Brie, Villecresnes, Santeny, Mandres les R., Périgny sur Yerres.

Nous contacter



pcoest94@chicreteil.fr



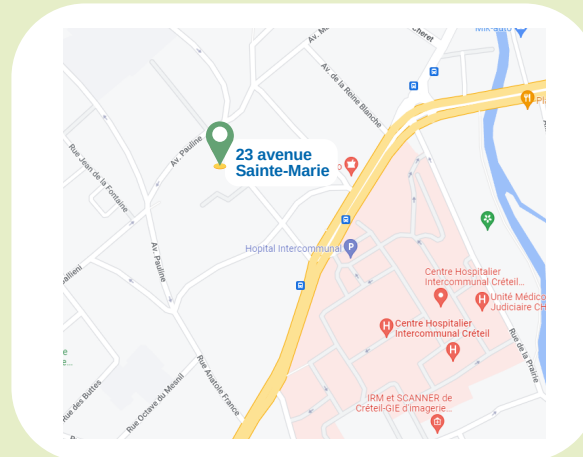
01 57 02 35 66 : *mardi et jeudi
mercredi après-midi*



PCO Est 94

Service de Pédopsychiatrie - Rez-de-chaussée droite
23 avenue Sainte-Marie 94 000 Créteil

- Accès :
- Métro ligne 8 : Créteil Université
 - RER A : Saint-Maur Créteil
 - Bus TVM : Hôpital Intercommunal



Co-porteurs

CAMSP
Ivry



Suivi Enfants Vulnérables



SESSAD "Arélia"

CAMSP
Créteil

Financier **ars**
Agence Régionale de Santé



PCO Est 94

Plateforme de
Coordination et d'Orientation
des Troubles du Neurodéveloppement



Département Autismes et
Troubles du Neurodéveloppement
Maison de l'Enfant et de la Famille de Créteil

Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil
Service Universitaire de Psychiatrie
de l'Enfant et de l'Adolescent (5ème intersecteur)
Chef de service : Pr BALEYTE
23 avenue Sainte-Marie 94 000 Créteil



pcoest94@chicreteil.fr



La Plateforme de Coordination et d'Orientation Est 94 s'adresse aux enfants de moins de 7 ans ayant un Trouble du Neurodéveloppement (TND) suspecté ou avéré afin de faciliter l'accès au diagnostic et aux soins.

VOUS ÊTES PARENT



Vous vous questionnez sur le développement de votre enfant ou sur ses difficultés, alors, prenez rendez-vous avec un médecin de première ligne (pédiatre, médecin généraliste, médecin PMI, médecin scolaire...).

Le médecin, en réponse à vos observations, remplit le formulaire d'adressage et l'envoie à la PCO.

L'équipe de la PCO vous contacte pour engager, selon les besoins de votre enfant, les prises en charge en libéral, sans avance de frais de santé et vous êtes accompagné sur le plan psycho-éducatif et administratif.

VOUS ÊTES MÉDECIN



Vous repérez les signes d'un développement inhabituel et/ou des signes d'alerte de Troubles du Neurodéveloppement ou de Trouble du Spectre de l'Autisme chez un enfant de moins de 7 ans.

Avec l'accord de la famille, vous remplissez et envoyez le formulaire d'adressage à la PCO au moyen du logiciel VIA TRAJECTOIRE.

<https://trajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire/>

Vous participez à la synthèse annuelle de prise en charge de votre patient.

VOUS ÊTES PROFESSIONNEL EN LIBÉRAL



Vous contractualisez le Forfait d'Intervention Précoce (FIP) avec la PCO, en fonction de votre disponibilité et de vos compétences, pour proposer des bilans et/ou des prises en charge, dans le cadre des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles.

Vous êtes accompagné dans le parcours de suivi de l'enfant et sa famille et vous participez aux synthèses.

Vous bénéficiez de sessions de sensibilisation ou de formations complémentaires à la clinique spécifique des TND-TSA.

Notre ambition :

Fédérer un réseau de professionnels de santé pour sensibiliser et former aux TND-TSA.

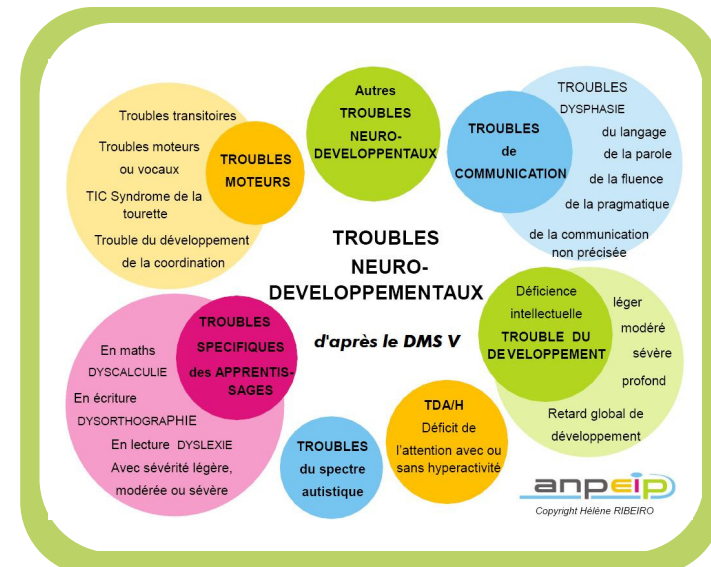
MAILLAGE

AVEC LES PARTENAIRES

Développer un partenariat autour de l'enfant et de sa famille (école, périscolaire, loisirs sportifs et culturels...).

PARTENAIRES DU TERRITOIRE

Mobiliser et associer les structures hospitalières et médico-sociales.



Le Forfait d'Intervention Précoce (FIP)

Financé par l'assurance maladie, le FIP prend en charge les interventions en libéral pour une année renouvelable ; ce forfait est versé aux professionnels qui contractualisent avec la plateforme.

[TND fiche_technique_forfait_intervention.pdf](#)

